



N° 3 - Avril 2015



ÉDITO

Depuis quelques années nous voyons se développer une nouvelle technique de mise en œuvre de l'isolant polyuréthane : le PU projeté, aussi appelé PU in situ. Cette nouvelle « tendance » soulève des questions, légitimes, que vous nous posez.

« PU projeté » versus « panneau PU » : quelles différences pour l'isolation thermique d'un bâtiment ?

Ces deux déclinaisons profitent des atouts inhérents au polyuréthane, mais offrent toutefois des résultats différents. En panneau, le PU atteint le meilleur de ses qualités que nous vous présentons.

Yves Pélissier
Secrétaire Général

ET AU FAIT LE POLYURÉTHANE PROJETÉ ?

Pourquoi opter pour le polyuréthane en panneau ?

Pour sa résistance thermique certifiée

- ▶ Un coefficient de conductivité thermique performant avec un lambda de 0,023 W/m.K en moyenne.
- ▶ A épaisseur identique, le panneau PU offre une résistance thermique R la plus élevée, tous types d'isolants confondus.
- ▶ Une isolation plus performante avec un minimum d'épaisseur, et donc un gain optimisé de surface habitable.
- ▶ Une certification ACERMI délivrée par un organisme indépendant qui permet d'accéder aux aides fiscales.

Pour sa maîtrise des exigences mécaniques

- ▶ Une densité élevée, associée à des parements résistants, qui lui permet de se développer dans des applications à forte sollicitation mécanique.
- ▶ Une épaisseur qui ne réduit pas sous contrôle d'une bonne classe de compressibilité.
- ▶ Une rigidité et une stabilité qui empêchent tout risque d'affaissement ou d'écrasement, et qui sont capables de supporter des installations supplémentaires et du trafic piétonnier.

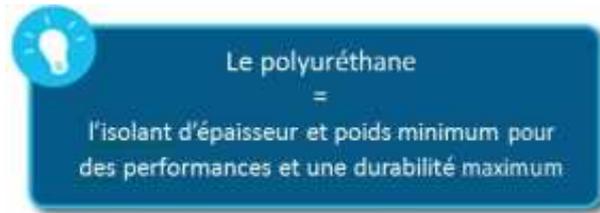
Pour son avantage économique

- ▶ Une mise en œuvre simplifiée, gage de gain de temps : légèreté, planéité, facilité de stockage et de découpe.
- ▶ Aucune opération complémentaire, tel que le ponçage, n'est à programmer.

Pour ses vertus environnementales

- ▶ Un matériau 100 % sain, sans Composés Organiques Volatiles (COV), classé A+ au niveau le plus élevé.
- ▶ Avec une durée de vie estimée à 50 ans, il est détenteur d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

► Un produit non toxique et garanti sans CFC ni HCFC / HFC, sans impact négatif sur le réchauffement climatique.



Témoignage : Claudine Royer, Directrice technique du Groupe Babeau Seguin
Ce constructeur français de maisons individuelles depuis 1982 utilise essentiellement du polyuréthane en panneau pour l'isolation thermique des 800 pavillons qu'il réalise chaque année. Claudine Royer nous explique ce choix :

«Au-delà de ses vertus isolantes performantes et de son rapport qualité/prix, le polyuréthane en panneau permet, au constructeur que nous sommes, une maîtrise totale de la mise en œuvre puisqu'elle est effectuée par nos propres artisans. Nous ne sommes pas contraints d'avoir recours à un sous-traitant qui amène un surcoût financier et impose son calendrier. Nous restons maîtres du chantier. Nous pouvons également respecter notre engagement de qualité et de livraison dans les meilleurs délais.

Sur un précédent projet, nous avons souhaité tenter l'expérience du polyuréthane projeté afin d'éviter le ravoilage. Une entreprise indépendante est donc intervenue pour la pose. La solution en projeté a révélé de nombreuses failles : le polyuréthane s'affaissait, faisant fissurer le carrelage... Un sinistre qui nous a conforté à poursuivre l'utilisation en panneau, plus sûr et plus économique.»



Mise en œuvre de polyuréthane projeté



Pose de polyuréthane en panneaux

Le saviez-vous :

En France, plus de 95 % des polyuréthanes utilisés pour l'isolation thermique des ERP, des logements individuels et des logements collectifs, sont en panneaux rigides (source SNPU)

Votre contact : [SNPU](#) / Yves Pélissier / Tél. 01 45 20 42 68 / ou [par Email](#)